MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'administration pénitentiaire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES - CCTP

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de faisabilité relatives à la couverture des cours de promenade de divers établissements pénitentiaires du ressort de la DISP de Lille

1.1. DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES LILLE

Département des Affaires immobilières

123 Rue Nationale BP 765
59034 LILLE Cédex

Labellisation du ministère de la Justice 2024-2027

SOMMAIRE

1.1. DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES LILLE 1
2. DISPOSITIONS GENERALES 3
2.1. Objet de la mission 3
2.2. Contexte 3
3. CONTENU GENERAL DE LA MISSION 5
4. CONTENU DETAILLÉ DES PARTIES TECHNIQUES 6
4.1. Tranche ferme – Etude de faisabilité technique et financière 6
4.1.1. Étape 1 : Diagnostic documentaire et analyse du site 6
4.1.2. Étape 2 : Elaboration et consolidation technique des scenarios de couverture 7
4.2. Tranche optionnelle - Rédaction d'un rapport de faisabilité approfondi 9

2. DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Objet de la mission

Le présent CCTP régit le marché public concernant la mission de prestations intellectuelles dont l'objet est l'élaboration de 14 études de faisabilité relative à la couverture des cours de promenade et de toutes zones accessibles depuis les fenêtres des cellules pour 14 établissements pénitentiaires de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille.

La mission est décomposée en une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles, comme suit :

- **Tranche ferme** : étude de faisabilité technique et financière des solutions de couverture des établissements compris dans le lot ;
- **Tranches optionnelles** : élaboration du programme de travaux relatifs à la ou les solutions retenues pour chacun des établissements compris dans le lot.

Les tranches optionnelles sont numérotées de TO1 à TO3 ou de TO1 à TO4, selon le nombre d'établissements compris dans le lot, selon la correspondance suivante :

- **TO1** : programme de travaux de l'établissement n°1 du lot ;
- **TO2** : programme de travaux de l'établissement n°2 du lot ;
- **TO3** : programme de travaux de l'établissement n°3 du lot ;
- **TO4**, le cas échéant : programme de travaux de l'établissement n°4 du lot.

Les établissements n°1 à n°3 ou n°1 à n°4 de chaque lot sont ceux identifiés dans l'annexe de décomposition par lot jointe au présent marché.

2.2. Contexte

Les établissements pénitentiaires sont confrontés à de nombreuses projections de matériels, produits et substances illicites depuis l'extérieur. Ces projections peuvent être réalisées par projection directe, par des individus se tenant aux abords des établissements, ou au moyen de drones.

Ces envois constituent une problématique majeure, en ce qu'ils compromettent la sûreté des établissements en facilitant l'introduction d'objets interdits en détention. Cette problématique est renforcée par le recours, par certaines personnes détenues, à des dispositifs de type « yoyo » permettant de récupérer les objets projetés dans les cours de promenade entre autres, depuis les fenêtres des cellules.

Afin de limiter ces projections et d'empêcher la récupération des objets projetés, il est envisagé de mettre en place un système de couvertures des cours de promenade ainsi que des zones accessibles depuis les fenêtres des cellules.

Les dispositifs de couverture envisagés devront répondre à au moins l'un des deux objectifs suivants : empêcher que les colis projetés retombent dans les zones accessibles ou récupérables par les personnes détenues, notamment via les « yoyos », ou empêcher l'utilisation des « yoyos » depuis des fenêtres des cellules.

Les solutions proposées pourront varier d'un établissement à l'autre et devront être étudiées au regard des contraintes réglementaires, architecturales, techniques et environnementales propres à chaque site. Les 14 établissements objets du marché présentent en effet des architectures, des configurations, des environnements d'implantation ainsi que des années de construction ou mise en service diverses, s'étendant de 1830 à 2011.

L'étude de faisabilité devra également intégrer un enjeu d'hygiène et de maintenance. En effet, les colis projetés peuvent contenir des denrées alimentaires susceptibles de se retrouver bloquées dans des zones inaccessibles. Les solutions proposées devront donc permettre d'assurer les opérations nécessaires de nettoyage, d'entretien, de retrait des colis et de réparation en cas d'endommagement.

Historique des établissements :

- Maison d'arrêt d'AMIENS : Edifice en croix construit en 1906, la maison d'arrêt d'Amiens a été partiellement détruite lors des bombardements en 1944. Elle a été rénovée et surélevée par adjonction de deux étages de 1965 à 1967.

- Centre pénitentiaire d'ANNOEULLIN : Le centre pénitentiaire de Lille Annœullin est ouvert depuis le 27 juin 2011 et est régi par un contrat de partenariat public-privé (PPP).

- Centre de détention de BAPAUME : Le centre de détention a été mis en service en 1990. Le centre pénitentiaire de Bapaume est un des quatre établissements de la zone Nord construit dans le cadre du programme 13000.

- Centre pénitentiaire de BEAUVAIS : Le centre pénitentiaire de Beauvais est ouvert depuis le 13 décembre 2015 et est régi par un contrat de partenariat public-privé (PPP).

- Maison d'arrêt de BETHUNE : La maison d'arrêt a été construite en 1895.

- Maison d'arrêt de DOUAI : Construite en 1907, la maison d'arrêt de Douai a conservé sa structure architecturale d'origine en forme d'étoile.

- Maison d'arrêt de DUNKERQUE : La maison d'arrêt de Dunkerque a été mise en service en 1830.

- Centre pénitentiaire de LAON : Le centre pénitentiaire de Laon a été mis en service en 1991. Le centre pénitentiaire de Laon est un des quatre établissements de la zone Nord construit dans le cadre du programme 13000

- Centre pénitentiaire de LIANCOURT : L'établissement a ouvert en 2004

- Centre pénitentiaire de LONGUENESSE : Le centre pénitentiaire de Longuenesse a été mis en service en 1991. Le centre pénitentiaire de Longuenesse est un des quatre établissements de la zone Nord construit dans le cadre du programme 13000.

- Centre pénitentiaire de MAUBEUGE : Le centre pénitentiaire de Maubeuge a été mis en service en 1990. Le centre pénitentiaire de Maubeuge est un des quatre établissements de la zone Nord construit dans le cadre du programme 13000.

- Etablissement pour mineurs de QUIEVRECHAIN : L'EPM de Quiévrechain a été mis en service en 2007.

- Centre pénitentiaire de SEQUEDIN : Le centre pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin a été mis en service en 2005.

- Maison d'arrêt de VALENCIENNES : La Maison d'arrêt de Valenciennes a été mise en service en 1964.

Les enjeux identifiés (liste non exhaustive) :

- **Sureté,** en limitant l'introduction des projections dans les établissements.
- **Adaptation aux spécificités de chaque établissement,** en variant les solutions techniques pour prendre en compte les contraintes réglementaires, architecturales, techniques et environnementales propres à chaque site.
- **Approfondissement de la connaissance des établissements,** afin d'identifier les caractéristiques et contraintes de chaque établissement, et de proposer des solutions techniquement réalisables et compatibles avec l'existant.
- **Structurel,** en lien avec la capacité des ouvrages existants à supporter les dispositifs envisagés, leurs modes de fixation.

- **Hygiène et maintenance,** afin de permettre les opérations de nettoyage, d'entretien, de retrait et de réparation.
- **Soutenabilité financière,** afin de proposer des solutions proportionnées au besoin, durables et compatibles avec les contraintes budgétaires de la DISP.

3. CONTENU GENERAL DE LA MISSION

L'objectif de la mission est de donner au maître d'ouvrage :

- **Dans un premier temps, en tranche ferme**, une étude de faisabilité technique et financière des solutions de couverture des établissements.
- **Dans un second temps, en tranche optionnelle,** un préprogramme de l'opération dont l'objectif est de définir précisément les travaux à entreprendre et de rédiger un programme travaux qui servira de base au recrutement d'une maitrise d'œuvre.

La mission devra prévoir un phasage de l'opération dans le temps avec un découpage par entité fonctionnelle cohérente pour permettre un étalement du financement dans le temps. Les entités fonctionnelles seront définies avec le maître d'ouvrage en début de prestation dans le cadre de l'identification des besoins.

Les missions principales du Titulaire du présent marché sont de :

- Identifier les besoins immobiliers et accompagner le maître d'ouvrage dans la déclinaison des orientations politiques et stratégiques
- Vérifier la faisabilité du projet en présentant les scenarii
- Rédiger le préprogramme permettant la validation politique du projet pour le scénario choisi
- Rédiger le programme de travaux
- Identifier les études préalables et diagnostics techniques à élaborer pour le lancement opérationnel du projet

Il est toutefois expressément convenu que les obligations de l'assistant ne sont pas limitées aux seules stipulations des articles suivants. En effet, l'assistant a une obligation très générale de conseil et d'alerte visant à mener à bonne fin la réalisation du projet et doit alerter l'équipe projet sur toute évolution prévisible des normes et réglementations dans toutes les disciplines qui le concerne.

4. CONTENU DETAILLÉ DES PARTIES TECHNIQUES

4.1. Tranche ferme – Etude de faisabilité technique et financière

diagnostic, faisabilité initiale, investigations complémentaires et validation technique des établissements compris dans le lot

Cette partie technique commence à la notification de l'OS de démarrage.

Pour chacun des établissements, elle se décompose en 3 étapes :

- Etape 1 : Diagnostic documentaire et analyse du site
- Etape 2 : Définition et sécurisation des scenarios de couverture

L'exécution de ces étapes est envisagée comme un enchaînement, cependant des chevauchements sont possibles.

4.1.1. Étape 1 : Diagnostic documentaire et analyse du site

4.1.1.1. Phase 1.1 : Audit documentaire et recensement des données existantes

Le Titulaire effectuera une analyse des éléments disponibles pour chaque établissement, notamment :

- Dossiers des ouvrages exécutés,
- Plans ;
- Diagnostics ;
- Rapports et audits préalables.

Il est précisé que l'ensemble de ces documents n'est pas nécessairement disponible pour chaque établissement et que les éléments transmis peuvent être incomplets, partiels ou ne concerner que certaines zones spécifiques du site.

Cette phase permettra de dresser un premier état des lieux de l'établissement, tout en identifiant les données manquantes, incomplètes ou insuffisamment exploitable.

4.1.1.2. Phase 1.2 : Analyse du site et identification des contraintes

Le Titulaire effectuera une ou plusieurs visites de chaque établissement afin d'identifier leurs points forts, points faibles, vulnérabilités et contraintes. Seront notamment analysé, en lien avec l'établissement et le DAI, la configuration des cours, les façades, les accès, l'environnement d'implantation, les possibilités de projection, les zones de récupérations, les contraintes structurelles, techniques et de maintenance.

Ces visites permettront également un temps d'échange avec les interlocuteurs du site (Direction, personnels techniques, personnels de sureté) pour bien identifier les enjeux sécuritaires et fonctionnels.

Livrable attendu à l'étape 1 :

La première étape aboutira à un rapport de diagnostic initial, sous forme de fiche synthèse par établissement, comprenant notamment :

- L'état des documents disponibles : DOE, plans, études de sol, détections de réseaux, RAAT, diagnostics, …
- L'analyse de l'existant : configuration des cours, façades, accès, environnement, contraintes architecturales et techniques ;
- L'identification des zones sensibles : zones de projection, zones de récupération possibles, fenêtres concernées, contraintes de maintenance ;
- Une première analyse des contraintes structurelles.

4.1.2. Étape 2 : Elaboration et consolidation technique des scenarios de couverture

Sur la base de l'état des lieux réalisé en étape 1, le Titulaire proposera une ou plusieurs hypothèses de couvertures.

Pour chaque hypothèse, le Titulaire identifiera les études, investigations, essais et diagnostics complémentaires nécessaires pour apprécier la faisabilité technique de l'hypothèse. **La réalisation de ces investigations complémentaires est incluse dans l'offre du Titulaire.**

Les résultats obtenus devront permettre de confirmer, adapter ou écarter les hypothèses de couverture envisagées, afin de consolider les scenarios susceptibles d'être chiffrés en étape 3. Les scenarios consolidés devront faire l'objet d'une enveloppe estimative travaux, permettant au Maitre d'ouvrage d'apprécier l'ordre de grandeur financier des solutions envisageables.

La solution de couverture proposée devra résulter d'une analyse des contraintes propres à l'établissement et des investigations réalisées. Le titulaire devra privilégier la solution techniquement réalisable répondant aux objectifs de sécurisation définis par le présent marché, tout en limitant les adaptations à apporter aux ouvrages existants.

Le choix des matériaux, du principe constructif, des modes de fixation et des performances de l'ouvrage devra être justifié au regard :

- De la capacité de l'ouvrage existant à reprendre les efforts induits ;
- Des contraintes architecturales et fonctionnelles du site ;
- Des conditions d'exploitation et de maintenance ;
- Du coût global de l'opération (conception, travaux y compris éventuel renforcement de l'existant, et maintenance).

4.1.2.1. Phase 2.1 : Définition des hypothèses de couverture

Sur la base de l'audit documentaire et de l'analyse de l'existant réalisés en étape 1, le Titulaire proposera une ou plusieurs hypothèses de couverture adaptées aux contraintes propres à chaque établissement.

Ces hypothèses devront tenir compte notamment des objectifs de sûreté, des contraintes réglementaires, architecturales, techniques, structurelles, environnementales, de maintenance, de nettoyage et de fonctionnement de chaque site.

Une solution métallique présentant un maillage maximal de 40x40mm sera privilégiée lorsqu'elle est techniquement, structurellement et économiquement réalisable. La couverture peut être horizontale ou verticale (type encagement). Lorsque cette solution nécessite des adaptations disproportionnées des ouvrages existants ou ne peut être mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes, le titulaire pourra proposer une autre solution, comme :

- Une couverture métallique présentant un maillage plus important, dans la mesure où celui-ci ne permet pas le passage des colis ;
- Une couverture intégrant un filet synthétique ;

- L'intégration dans la solution des poteux, ou tout autre élément porteur, permettant la reprise des charges.

Avant de poursuivre les études détaillées d'une solution, le titulaire présentera ses hypothèses de conception (principe retenu, matériau, dimensions du maillage, mode de fixation et principes de maintenance) au maître d'ouvrage et aux représentants de l'administration pénitentiaire.

Cet échange aura pour objet de s'assurer que les hypothèses retenues sont compatibles avec les contraintes d'exploitation, de sécurité et de maintenance de l'établissement avant la poursuite des études de faisabilité.

A ce stade, les hypothèses proposées n'ont pas vocation à constituer des solutions définitives. Elles servent de base à l'identification des vérifications, études, tests, essais, diagnostics et investigations complémentaires nécessaires.

4.1.2.2. Phase 2.2 : Identification et réalisation des investigations complémentaires nécessaires

Pour chaque hypothèse de couverture envisagée, le Titulaire identifiera les études, tests, essais, diagnostics, entretiens des services compétentes (ABF…) et investigations ou complémentaires nécessaires à l'appréciation et à la sécurisation de sa faisabilité.

Ces investigations pourront notamment concerner la structure, les sols, les réseaux, l'amiante ou tout autre élément nécessaire à l'analyse de la faisabilité technique des hypothèses proposées.

Les études, tests, essais, diagnostics, entretiens et investigations complémentaires nécessaires sont inclus dans l'offre du Titulaire et seront réalisés par celui-ci dans le cadre du présent marché.

Compte tenu de l'hétérogénéité des établissements, du caractère partiel ou incomplet des données disponibles et de la dépendance des investigations aux hypothèses de couverture envisagées, la nature exacte et l'étendue des investigations complémentaires ne peuvent être définies de manière exhaustive au stade de la consultation. L'offre du Titulaire devra donc intégrer cette incertitude. Une enveloppe dédiée à ces prestations complémentaires devra être incluse dans le montant de son offre.

4.1.2.3. Phase 2.3 : Consolidation de la solution de couvertures

À l'issue des études, tests, essais, diagnostics, entretiens et investigations complémentaires, le Titulaire analysera les résultats obtenus afin de confirmer, adapter ou écarter les hypothèses de couverture envisagées.

Cette phase devra permettre d'identifier, pour chaque établissement, le ou les scénarios consolidés, techniquement réalisables et compatibles avec les contraintes du site.

Les scénarios consolidés serviront de base à l'étape 3 relative à la proposition de la solution retenue et à son chiffrage.

Livrable attendu à l'étape 2 :

La deuxième étape permettra d'aboutir à un dossier d'analyse des scenarios de couverture comprenant :

- La présentation d'une ou plusieurs solutions envisageables ;
- Des plans, schémas ou croquis de principe, comprenant notamment un schéma d'implantation des couvertures envisagées, un repérage des façades/fenêtres rendues inaccessibles, un schéma des zones de fixation ou d'appuis envisagés ;
- Une analyse comparative des scénarios : efficacité en termes de sûreté, faisabilité technique, solution de maintenance, contraintes structurelles ;
- La liste des investigations réalisées ;

- Les résultats des études et tests complémentaires ;
- Les adaptations éventuelles des scénarios à la suite des investigations et entretiens ;
- Les notes de calcul permettant de confirmer la faisabilité technique de la solution et les hypothèses de charges prises en compte ;
- Une conclusion sur les scénarios confirmés, à adapter ou à écarter ;
- Les éléments relatifs aux conditions de maintenance, notamment les modalités de nettoyage, d'entretien et de réparation de l'ouvrage de couverture mais aussi des existants (façades, toitures, menuiseries, caillebotis, éclairage…) ;
- Une enveloppe estimative travaux pour les scenarios confirmés.

Les scenarios consolidés, i.e. dont la faisabilité technique aura été confirmé, serviront de base à l'affermissement éventuel de la tranche optionnelle.

4.2. Tranche optionnelle - Rédaction d'un rapport de faisabilité approfondi

Le présent paragraphe 4.2 s'applique à l'ensemble des tranches optionnelles prévues au marché.

A l'issue de la tranche ferme, le Maitre d'ouvrage décidera, pour chaque établissement, de l'affermissement ou non de la tranche optionnelle de l'établissement. En cas d'affermissement, la suite de l'étude ne portera que sur une seule solution globale de couverture pour l'ensemble d'un l'établissement, et ce même si la tranche ferme a permis d'aboutir à plusieurs solutions de couverture pour le-dit établissement. Le choix de la solution à approfondir dans le cadre de la tranche optionnelle sera arbitré par le Maitre d'ouvrage.

Cette partie technique permettra la production d'un rapport de faisabilité approfondie traitant les volets suivants :

- **Synthèse de l'état de l'établissement, comprenant notamment :**
 - Les principales caractéristiques des cours et des ouvrages existants concernés ;
 - Les contraintes architecturales, structurelles et fonctionnelles du site ;
 - Les conditions d'accès, d'exploitation et de maintenance ;
 - Les principaux résultats des études et investigations réalisées ;
 - Les points de vigilance ayant une incidence sur la solution de couverture proposée.

- **Présentation de la solution de couverture retenue, comprenant notamment :**
 - La description de la solution ;
 - Les plans, coupes, schémas de principe permettant sa compréhension ;
 - Le principe de fixation, d'ancrage et de reprises des efforts sur l'ouvrage existant ;
 - Les notes de calcul permettant de confirmer la faisabilité technique de la solution et les hypothèses de charges prises en compte ;
 - Les critères de résistances de l'ouvrage, notamment en matière de résistance au feu, mécanique (charges maximales supportée), résistance à la corrosion,..

- Les modalités de maintenance/nettoyage de l'ouvrage et des éléments de l'établissement (façades, toitures, menuiseries, caillebotis, éclairage…) ;
- La méthodologie de maintenance/ nettoyage de l'ouvrage ;
- Les limites de la solution.

- **Volet financier, toutes dépenses confondues, distinguant :**

 - Le coût de la conception.
 - Le coût des travaux par corps d'état avec prise en compte des contraintes de l'environnement pénitentiaire, détaillant en particulier :
 - Le coût des procédures pénitentiaires ;
 - Le coût des dispositions provisoires et des installations de chantier ;
 - Le coût des travaux préparatoires (désamiantage, etc.) ;
 - Le coût des aménagements connexes (renforcement de réseaux, réaménagement de locaux techniques, mise en conformité d'installations existantes).
 - Le coût approximatif de la maintenance.

- **Planning prévisionnel des travaux, précisant :**

 - Une estimation de la durée des travaux, en tenant compte des contraintes pénitentiaires ;
 - Un phasage travaux permettant de limiter l'impact du chantier sur l'organisation de l'établissement.